

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 08 septembre 2016

Date de convocation :  
Le 19 août 2016

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 9  
- de votants : 9  
  
- délégués suppléants : 14  
- de présents : 2  
- de votants : 2

L'an deux mille seize, le 08 septembre à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 19 août 2016.

Étaient présents (11) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT ; Mme Gwenaëlle VANDEVILLE.

Absents excusés : (8)

M. Guy HUART ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Anne GOZÉ ; M. Maurice HENNEBERT ; M. Francis ALDEBERT ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Yveline DRUELLE.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/027/16


\*\*\*\*\*

Secrétaire de Séance :  
Mme Valérie LEVEQUE

Nos Réf : VL/IC

OBJET : Renouvellement des contrats du marché des assurances de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
La Présidente,  
Élisabeth GONDY



La Présidente :  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 27 (procédure adaptée) ;

Vu le Code des assurances ;

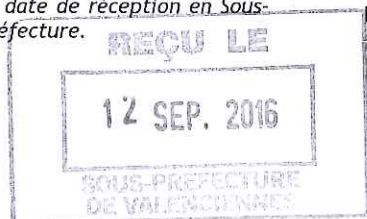
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 7 et 8 ;

Vu la délibération n° 12/30 du Comité de Direction en date du 13 décembre 2012 relative au marché des assurances,

Les contrats d'assurances de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Or, l'Office de Tourisme & des Congrès a dû faire face à des dépenses non prévues en 2016 concernant la prolongation du marché informatique et le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la relance de ce marché informatique en 2017. De plus, pour relancer le marché des assurances, l'OTC devrait à nouveau recourir à une AMO courant 2016.

Les crédits nécessaires n'étant pas inscrits au budget 2016, et afin de contenir ses dépenses de fonctionnement, l'OTC a demandé à son assureur un renouvellement d'une année, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2017, dans les mêmes



conditions tarifaires, de tous ses contrats d'assurance à savoir Dommages aux biens (lot n°1), Véhicules à moteurs (lot n°2) et Responsabilités et risques annexes (lot n°3).

Aussi, il est proposé au Comité de Direction d'approuver le renouvellement pour l'année 2017 de tous les contrats d'assurances détaillés ci-dessus.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 08 septembre 2016,

- D'autoriser le Directeur Général à renouveler pour l'année 2017, tous les contrats du marché des assurances,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant le renouvellement de tous les contrats du marché des assurances,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement du renouvellement de tous les contrats du marché des assurances.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**AUTORISE :**

- Le Directeur Général à renouveler pour l'année 2017, tous les contrats du marché des assurances,
- Le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant le renouvellement de tous les contrats du marché des assurances,
- Le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement du renouvellement de tous les contrats du marché des assurances.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 08 septembre 2016

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

